

CONDITIONS COMPLEMENTAIRES (CC) POUR L'ASSURANCE CASCO DES MACHINES

Edition 2010

**CONDITIONS COMPLEMENTAIRES (CC)
POUR L'ASSURANCE CASCO DES MACHINES**

**Edition 2010 des conditions type de l'ASA, sans caractère obligatoire.
Les Compagnies sont libres de convenir des conditions divergentes.**

CC 1	Validité territoriale	2
CC 2	Assurance du matériel roulant des entreprises de transport publics.....	2

CC 1 Validité territoriale

Les choses désignées dans la police sont assurées exclusivement au lieu d'assurance indiqué (enceinte de l'entreprise) en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

CC 2 Assurance du matériel roulant des entreprises de transport publics

Les CGA pour l'assurance casco des machines sont déterminantes pour autant que les dispositions ci-dessus n'y dérogent pas.

1. Base du contrat

Les Conditions générales pour l'assurance casco des machines (CGA), la proposition accompagnée, ainsi que les présents Conditions Complémentaires (CC) constituent la base du contrat.

2. Matériel roulant de tiers

En précision de l'article 1.1 CGA, la couverture d'assurance accordée dans le cadre du présent contrat s'étend également au matériel roulant de tiers circulant sur le réseau du preneur d'assurance pour autant qu'il se trouve sous la garde du preneur d'assurance et que celui-ci réponde du dommage sur la base des dispositions légales régissant la responsabilité civile.

3. Risques assurés

En dérogation partielle à l'article 2.2.3 CGA, les dommages dus à la tempête (= vent d'au moins 75 km/h qui renverse les arbres et découvre les toitures dans le voisinage des choses assurées) ne sont pas assurables.

4. Limite de l'indemnité

En dérogation partielle à l'article 3.1 CGA, l'indemnité par événement est limitée au montant convenu dans la police (indemnité maximale) après déduction de la franchise convenue.

5. Calcul de la valeur actuelle

Pour le calcul de la valeur actuelle selon l'article 3.2.2 CGA, il est tenu compte d'un amortissement de x% par an à compter de la première mise en service, avec toutefois un maximum de y%.